PUBLIÉ LE 15/04/2022

Expérimentation du cannabis médical : évolution des critères d’inclusion dans l’indication oncologie

VIE DE L’AGENCE - INSTANCES

Les critères d’inclusion dans l’expérimentation du cannabis médical, spécifiques à l’indication « certains symptômes rebelles en oncologie, liés au cancer ou au traitement anticancéreux » ont évolué : il est désormais possible, après accord de l’oncologue et toujours en seconde intention, d’inclure un patient dans l’expérimentation, même au cours de certains traitements par hormonothérapie dans le cancer du sein ainsi que dans le cancer de la prostate.

Le traitement par cannabis médical ne pouvait jusqu’à présent être mis en place au cours de chimiothérapies anticancéreuses en raison des interactions médicamenteuses potentielles qui pouvaient diminuer les concentrations de certains médicaments anticancéreux et induire ainsi une moindre efficacité, et donc une perte de chance pour le patient.

L’ANSM a demandé au Groupe de pharmacologie clinique oncologique (GPCO, groupe associé Unicancer) d’étudier spécifiquement les interactions entre le cannabis médical et certains traitements anticancéreux. A la suite des conclusions de ce groupe d’experts et en concertation avec le comité de suivi de l’expérimentation, nous faisons évoluer les critères d’inclusion dans cette indication.

Consultez le rapport d'expertise du GPCO (15/04/2022)

Consultez les nouveaux critères d’inclusion ainsi que les associations possibles selon le traitement anticancéreux

Pour rappel, l’usage du cannabis médical a été jugé pertinent pour les patients dans certaines situations cliniques et en cas de soulagement insuffisant ou d’une mauvaise tolérance des thérapeutiques accessibles, qu’elles soient ou non médicamenteuses. Cet usage est à envisager en complément ou en remplacement de certaines thérapeutiques. Par ailleurs lorsqu’utilisé dans l’indication oncologie dans le cadre de l’expérimentation, le cannabis médical n’a pas pour but de soigner le cancer, mais d’en soulager les symptômes associés, ainsi que les effets secondaires des chimiothérapies.



Cannabis à usage médical